



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## associations d'éducation populaire

Question écrite n° 51290

### Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur la place des associations d'éducation populaire face aux préoccupations des jeunes. Une étude de la Fondation pour l'innovation politique, publiée en janvier 2009, fait état d'une jeunesse française anxieuse et pessimiste. Constat encore exacerbé en cette période de crise économique et de chômage qui frappe un nombre croissant de nos jeunes. La jeunesse porteuse de projets, d'espoir et de renouveau, fait partie intégrante de notre société et constitue à ce titre, un réservoir formidable de croissance et de richesse pour notre pays. Dans ce cadre, les maisons des jeunes et de la culture, acteur de proximité, dont les missions sont menées en faveur et avec les jeunes et dont la spécificité a toujours été de faire le lien entre les jeunes et l'éducation, qu'elle soit artistique, culturelle, sportive afin de les accompagner dans leur projet de vie, ont sans nul doute un rôle majeur à jouer face aux préoccupations des jeunes. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures envisagées pour accroître et développer le rôle et la place des maisons des jeunes et de la culture, d'une part, mais aussi pour l'ensemble des associations d'éducation populaire et de proximité, d'autre part.

### Texte de la réponse

En 2009, l'aide aux associations a été maintenue à un niveau significatif puisqu'elle constitue près des trois quarts de l'ensemble du programme « jeunesse et vie associative ». 10 millions d'euros de crédits d'intervention ont été accordés aux associations nationales détentrices de l'agrément de jeunesse et d'éducation populaire pour le soutien aux têtes de réseau et pour la mise en oeuvre d'actions. Il faut y ajouter les 26 millions d'euros versés par l'intermédiaire du FONJEP au bénéfice de l'emploi associatif. Un soutien est également apporté à la formation des bénévoles au travers du Conseil du développement de la vie associative (CDVA). Une attention particulière est portée aux initiatives exemplaires porteuses de bonnes pratiques, notamment lorsqu'elles visent des publics ayant moins d'opportunités ou concernent des territoires vulnérables. Dans ce cadre, un soutien important continue d'être apporté aux deux grandes fédérations de maisons des jeunes et de la culture sur les crédits affectés à la politique de la vie associative, de la jeunesse et de l'éducation populaire. La Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC) et la Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France (CMJCF) ont ainsi reçu respectivement 276 000 EUR et 543 000 EUR en 2009. Les associations adhérentes à ces réseaux ont également bénéficié de 163 subventions nationales et locales au titre du FONJEP (dites « postes FONJEP ») pour la FFMJC (soit 1,2 million d'euros) et de 243,5 pour la CMJCF (soit 1,79 million d'euros). Ces moyens significatifs attestent de l'intérêt porté aux acteurs de proximité qui développent des actions en direction des jeunes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Zumkeller](#)

**Circonscription :** Territoire-de-Belfort (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 51290

**Rubrique** : Associations

**Ministère interrogé** : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

**Ministère attributaire** : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 9 juin 2009, page 5541

**Réponse publiée le** : 2 mars 2010, page 2475